



Conférence des ministres de l'Éducation
des États et gouvernements de la Francophonie

**CONTRIBUTION DE LA CONFEMEN A LA 30^{ème} SESSION DE
LA CONFERENCE MINISTERIELLE DE LA FRANCOPHONIE
(CMF)**

Mme Kandia CAMARA

**Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique de Côte
d'Ivoire**

Présidente en exercice de la CONFEMEN

Dakar

26 et 27 novembre 2014

- **Excellence Monsieur le Président de la Conférence ministérielle ;**
- **Excellence, Monsieur le Secrétaire Général de l'OIF ;**
- **Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation ;**
- **Monsieur l'Administrateur de l'OIF ;**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des opérateurs de l'OIF ;**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des institutions partenaires de l'OIF ;**
- **Honorables invités ;**
- **Mesdames, messieurs**

C'est un grand honneur et un réel plaisir pour moi en ma qualité de Présidente en exercice de la CONFEMEN, de prendre la parole au nom des ministres de l'éducation francophones, à cette 30^{ème} session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) qui se tient à la veille du XVème Sommet de la Francophonie ; Sommet porteur d'enjeux et de défis, au regard de l'ordre du jour et du thème : « *Femmes et jeunes en francophonie : vecteurs de paix, acteurs de développement* ».

- **Mesdames et messieurs les ministres ;**
- **Honorables Invités**

La CONFEMEN vient de tenir en juillet 2014 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, sa 56^{ème} session ministérielle, à l'issue de laquelle une note d'orientation des politiques éducatives a été adoptée par les ministres, en vue d'assurer aux enfants, aux jeunes et aux adultes (femmes et hommes) une éducation inclusive et de qualité pour tous dans l'espace francophone.

J'aimerais partager avec vous le contenu de ces messages clés qui devraient constituer à terme une feuille de route en politiques éducatives pour le post 2015 dans nos différents pays.

Les présentes orientations et recommandations ci-après émanent, d'une part des quatre (4) axes prioritaires de la Déclaration des ministres de l'éducation adoptée en juillet 2013 à Liège pour l'agenda post 2015, à savoir :

- 1°) Élargir l'éducation de base obligatoire et gratuite ;**
- 2°) Renforcer l'éducation et la formation tout au long de la vie ;**
- 3°) Garantir un financement pérenne pour l'éducation ;**
- 4°) Assurer une bonne gouvernance et renforcer les partenariats.**

Et d'autre part, elles procèdent des résultats des réflexions et des concertations menées dans le cadre de la 56^{ème} session ministérielle exprimés en huit (8) actions :

1°) Promouvoir des politiques transformationnelles pour construire des systèmes éducatifs ouverts, flexibles et réactifs aux besoins des jeunes et à la demande évolutive de la société et de l'économie. Cela est une condition fondamentale pour réaliser à terme une **éducation inclusive et de qualité pour tous** (EIQPT) ;

2°) Poser la qualité comme inséparable de l'équité et de l'efficacité externe dans le cadre de l'Education Inclusive et de Qualité pour Tous (EIQPT);

3°) Cibler l'école, la classe et le milieu comme lieux décisifs d'investissements et d'action où se déroulent les changements pour l'amélioration continue de la qualité ;

4°) Accroître de façon substantielle le financement de l'éducation en accordant au secteur une moyenne de **8% du PIB**, en vue de réaliser l'Education Inclusive et de Qualité pour Tous (EIQPT) ;

5°) Réussir l'autonomisation administrative, financière et pédagogique des établissements et faire émerger un leadership transformationnel à la base, tout en renforçant les capacités des acteurs.

6°) Développer des politiques systémiques de mobilisation et d'utilisation optimales des enseignants :

- recrutement rigoureux ;
- formation initiale et continue pertinente et efficace pour l'amélioration continue de l'apprentissage ;
- déploiement rationnel en fonction des besoins du terrain ;
- valorisation des conditions d'emploi ;
- évaluation et reconnaissance du mérite,
- gestion incitative de la carrière.

7°) Promouvoir la recherche et l'évaluation pour l'accompagnement scientifique et technique de la formulation des politiques et du pilotage des réformes en définissant mieux leurs place, rôle et objectifs dans la construction d'une éducation de qualité pour tous.

8°) Sensibiliser les parlementaires et autres élus pour une compréhension approfondie des buts, finalités et objectifs des politiques et stratégies d'éducation.

Je voudrais terminer cette contribution de la CONFEMEN en rendant un vibrant hommage à son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, pour son bilan très positif au poste de Secrétaire général de l'OIF.

Au nom des ministres de l'Education de l'espace francophone, je voudrais enfin me féliciter de la qualité du partenariat OIF/CONFEMEN et souhaiter que celui-ci soit davantage actif et fécondant pour le grand bien de nos systèmes éducatifs.

Je vous remercie.

Kandia CAMARA